

GOG/
REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 020 /PRG

--- () R D O N N A N C E ---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du
3 Avril 1984 ;

VU La Proclamation de la 2ème République ;

VU L'Ordonnance n°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant nomination des membres
du Cabinet du PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

- O R D O N N E -

ARTICLE 1ER. /- Monsieur Abdoulaye CONTE, Technicien Radio en service à la
Direction Générale de l'Aviation Civile est mis à la disposition du Secrétariat
Général de la Fir de Roberts à Monrovia, pour servir en qualité de Technicien Radio

ARTICLE 2. / - La Présente Ordonnance qui prend effet à compter de sa date de
signature, sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la République.

CONAKRY, LE 18 JANVIER 1985



- COLONEL LANSANA CONTE -